
Fin des activités de la saison 2019-2020 confirmée pour les stations de ski du Québec

Terrebonne, le 22 mars 2020 – Devant l'incertitude associée à la situation de la COVID-19, les préoccupations d'offrir un environnement de travail sécuritaire, l'importance de sécuriser les installations en montagne et informer le plus rapidement la clientèle qui fréquente les stations de ski, l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) confirme qu'il n'y aura pas de reprise des activités des stations de ski cette saison, à moins d'exception, dans la *Belle Province*.

« Il n'est plus possible de penser à une relance des activités à ce moment-ci de la saison », a pour sa part précisé M. Jean-Michel Ryan, président-directeur général du Mont Sutton et président du conseil de l'ASSQ. « Tous les propriétaires et exploitants de stations de ski sont lourdement affectés par la situation actuelle. Au-delà des pertes financières et des mises à pied qu'entraîne la fin précipitée de nos activités hivernales, nous comprenons que ce sont toutes les communautés qui sont impactées par la crise » a poursuivi M. Ryan.

« Depuis le début de la crise, nous sommes demeurés en relations constantes avec les représentants de la *Direction de la santé publique du Québec*, le ministère du Tourisme, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et la cellule de crise mise en place par les partenaires de l'industrie. Les dernières informations reçues nous ont mené à conclure que les stations de ski ne pourront rouvrir pour la saison du ski de printemps » a précisé Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec. Mentionnons que la plupart des stations de ski cessent, normalement, leurs activités à la fin mars ou encore au début avril.

L'Association des stations de ski du Québec réitère à ses membres les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Ainsi, les produits achetés et prépayés pour usage à des dates déterminées, mais non utilisés durant la saison actuelle - par exemple une leçon de ski prévue le 28 mars - pourront être remboursés ou utilisés la saison prochaine. L'Association anticipe toutefois un grand nombre d'appels et de courriels aux services à la clientèle des stations de ski et demande à tous de faire preuve de patience pour les suivis aux différentes demandes et questions. En réponse au COVID-19, plusieurs stations ont dû limiter la présence de personnel afin de les protéger du virus. Tous les suivis seront effectués, mais il faut prévoir certains délais selon l'ASSQ. L'association fonde d'ailleurs l'espoir que la clientèle pourra rester solidaire de l'industrie en faisant en sorte de conserver les achats non utilisés de cette année et reporter leur utilisation à la prochaine saison hivernale. Plusieurs promotions seront d'ailleurs planifiées par différentes stations afin de s'assurer du retour de la clientèle la saison prochaine. Il suffira de consulter les informations spécifiques à chaque station pour tous les détails.

En conformité avec les règles de l'OPC, les détenteurs d'abonnements saisonniers n'auront pas droit à une compensation financière puisque ces abonnements étaient valides uniquement jusqu'à la fin de la saison 2019-2020 et que celle-ci est maintenant terminée. « La durée d'une saison de ski est incertaine chaque année. Les stations de ski ne sont pas responsables des conditions climatiques et ne peuvent garantir la période d'exploitation » a expliqué M. Juneau. « Nous sommes placés devant une situation de cas de force majeure et les détenteurs ont bénéficié de l'accès aux stations pendant une période suffisamment longue pour profiter des pentes enneigées pour leur abonnement 2019-2020. On demande également aux détenteurs de ne pas se présenter sur les sites pour récupérer les équipements de ski entreposés. Il en va de même pour les adeptes qui ont bénéficié d'une location d'équipement pour la saison. Les chalets de ski sont fermés jusqu'à nouvel ordre » a-t-il précisé. L'organisme renouvelle d'ailleurs son appel à la population de respecter la consigne de montagne fermée et de ne pas tenter d'accéder aux domaines skiables.

Au nom de toutes les stations de ski, l'ASSQ est sincèrement désolée des inconvénients que cette décision pourra occasionner et remercie les 1,4 million d'adeptes de ski et de planche à neige du Québec et des nombreux visiteurs hors Québec pour leur compréhension. Les stations de ski pourront amorcer les préparatifs de la saison estivale avec l'espoir de pouvoir accueillir de nombreux visiteurs durant la saison chaude.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie.

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne.

- 30 -

Source et information :

Josée Cusson
Directrice communications et marketing
Association des stations de ski du Québec (ASSQ)
media@assq.qc.ca
450 765-2020
www.maneige.ski